



## Démographie

### L'espérance de vie est une donnée théorique

Dans son dossier sur les « indicateurs démographiques 2000-2002 », la *Lettre du CEAS* n° 196 de novembre 2004 précise qu'en 2000, l'espérance de vie à la naissance pour les hommes est de 76,6 ans en Mayenne, et de 83,4 ans pour les femmes. Comment faut-il comprendre cet indicateur ?

Comme le souligne Audrey Bujaldon dans *Alternatives économiques* de décembre 2004 (page 67) : « L'espérance de vie n'est bien sûr qu'une espérance, une donnée théorique. Elle ne correspond pas au nombre d'années que vit effectivement une génération, mais mesure le nombre moyen d'années que vivrait une personne " si " elle connaissait tout au long de sa vie les conditions de mortalité observées à un moment donné ».

Ainsi, comme l'explique Audrey Bujaldon, le chiffre de l'espérance de vie de telle année est calculé à partir de l'âge de chacune des personnes décédées cette année-là.

*« On rassemble donc des générations très différentes, constate l'auteure, nées en gros entre le début du siècle dernier et aujourd'hui ».*

Dès lors, l'espérance de vie est distincte du nombre d'années effectivement vécues, en moyenne, par une génération. Les enfants nés en 2004 vivront (en moyenne et sauf catastrophe) beaucoup plus longtemps que 80 ans, car les progrès de l'hygiène, de la santé ou de l'alimentation notamment devraient se poursuivre. Mais, reconnaît Audrey Bujaldon, « on ne le saura qu'après leur décès »...



## Aide à domicile

### Concernant la prise de médicaments, le référentiel d'activités donne la réponse

Dans une question écrite du 18 juillet 2002, le sénateur Jacques Mahéas a attiré l'attention du ministre de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées sur le fait que les aides à domicile, pour répondre à la sollicitation des personnes âgées, sont amenées à intervenir pour la prise de médicaments et à prodiguer des soins liés à la difficulté d'accomplir les actes de la vie courante. Le sénateur demandait au ministre des précisions sur les textes qui doivent servir de référence sur cette question.

Dans les années quatre-vingt-dix, les responsables de service et les formateurs conseillaient aux aides à domicile une stratégie d'extrême prudence par rapport à la prise des médicaments, laquelle, normalement, ne faisait pas partie de leurs compétences. Beaucoup de responsables de service en sont d'ailleurs toujours sur cette logique et interdisent à leurs professionnelles de « toucher aux médicaments ». Le plus souvent, il est

conseillé aux aides à domicile d'être vigilantes et de signaler, le cas échéant, tout problème. Bref, tous les responsables de service n'ont pas eu connaissance de la circulaire ministérielle DGS/DAS n° 99-320 du 4 juin 1999 prise sur cette question après l'avis rendu par le Conseil d'Etat du 9 mars 1999.

La réponse du ministre n'a été publiée au *Journal Officiel du Sénat* que le 30 septembre 2004 ! En fait, le ministre

n'évoque pas la circulaire ministérielle, mais mentionne le décret n° 2002-410 du 26 mars 2002 relatif au diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS), ainsi que son annexe concernant le référentiel d'activités, lequel précise le cadre dans lequel les aides à domicile peuvent être amenées à prodiguer des aides à la prise de médicaments.

Le référentiel d'activités est en cohérence avec la circulaire ministérielle de 1999. En l'occurrence, rappelle le ministre, « ces actes peuvent être assimilés à des actes de

la vie quotidienne, et non à des actes de soins, lorsque cette prise est laissée par le médecin prescripteur à l'initiative d'une personne malade capable de les accomplir seule et lorsque le mode de prise, compte tenu de la nature du médicament, ne présente pas de difficultés particulières ni ne nécessite un apprentissage. Le professionnel de l'aide à domicile peut alors fournir de telles aides ».

On peut supposer que ces dispositions s'appliquent à toutes les aides à domicile, qu'elles soient titulaires du diplôme d'Etat ou non.



## Démocratie locale

# Quimper a organisé un sondage pour recueillir l'avis de ses habitants

Recueillir l'avis des habitants sur l'action menée par la ville, mieux connaître leurs préoccupations et leurs attentes, disposer de données qui alimentent la réflexion, tels étaient les souhaits de la ville de Quimper (65 000 habitants, Finistère), à mi-mandat de l'équipe municipale. Le moyen pour y parvenir : un sondage réalisé par téléphone auprès d'un échantillon représentatif.

Cette technique d'enquête présentait trois avantages : la rapidité de réalisation, le faible coût et sa fiabilité. Concrètement, le sondage proprement dit a été réalisé entre le 29 avril et le 10 mai. 400 personnes résidant à Quimper ont été contactées par téléphone et 320 ont répondu aux questions qui portaient sur trois thèmes : vivre à Quimper (avantages et inconvénients), les actions du maire et de la municipalité (perception de ce qui a été fait jusqu'à présent) et souhaits et suggestions pour l'avenir. Les habitants enquêtés ont été tirés au sort de façon aléatoire dans l'annuaire téléphonique, mais avec un contrôle de représentativité par quartier, par âge, par sexe et par catégorie socioprofessionnelle.

Les habitants ont eu connaissance des résultats par le journal municipal et le site internet de la ville de Quimper ([www.mairie-quimper.fr](http://www.mairie-quimper.fr) – Rubrique : Activités – Quoi de neuf ?). A partir des informations tirées de cette étude, les élus et les techniciens ont ensuite travaillé pour aboutir à des actions concrètes.

Source : Emmanuelle Chaudieu, « Quimper s'appuie sur un sondage pour modifier ses actions », *La Gazette* du 29 novembre 2004.

A noter : le CEAS a déjà eu l'occasion d'animer une démarche similaire (à Saint-Berthevin), mais en utilisant un questionnaire d'enquête. Cette technique permet de recueillir plus de réponses, mais est peut-être moins fiable au niveau de la représentativité.



## Nous avons reçu

**Institut national de la statistique et des études économiques des Pays-de-la-Loire (INSEE), Informations statistiques.**

- « Une espérance de vie qui ne cesse de s'accroître », n° 142, novembre 2004 (1 p.).
- « Légère augmentation du chômage au troisième trimestre 2004 », n° 143, novembre 2004 (1 p.).

**Institut national de la statistique et des études économiques des Pays-de-la-Loire (INSEE), Etudes.**

- « La croissance se confirme », n° 30, novembre 2004 (4 p.).



### La pensée hebdomadaire

« Quand les vieillards sont sommés de " se grimer en jeunes " pour ne pas disparaître, c'est toute une civilisation qui risque de perdre la mémoire ».

Jérôme Cordelier, « Régis Debray contre la dictature du jeunisme », *Le Point* du 14 octobre 2004.